

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 27 (1980)
Heft: 6

Artikel: Assemblée générale annuelle des chefs locaux neuchâtelois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée générale annuelle des chefs locaux neuchâtelois

(Voir aussi «Pêle-mêle romand» sous Neuchâtel)

De notre correspondant:

C'est à l'aula du collège des Tertres, à Marin, que s'est tenue dernièrement l'assemblée générale des chefs locaux de la protection civile du canton qui réunissait près de 70 invités et participants. Après les souhaits de bienvenue adressés par le président, M. André Furrer, chef local à Marin, la partie administrative fut rondement menée. Dans son rapport de gestion, le président retraça l'activité de l'année dernière et signala que tous les cours se sont déroulés comme prévu. Il remercia plus spécialement le chef cantonal et ses collaborateurs pour le travail qu'ils fournissent ainsi que les membres du comité pour leur collaboration dévouée.

M. J.-P. Fasnacht, secrétaire-trésorier, présenta le rapport des comptes qui bouclent avec un bénéfice de 732 fr. 25. Au nom des vérificateurs, M. J.-P. Berthoud informa l'assemblée de la bonne tenue des comptes et proposa d'en donner décharge au trésorier avec remerciements. Ces trois rapports furent approuvés à l'unanimité. Au chapitre des mutations des communes membres, M. Fasnacht se plut

à relever que sur 33 nouvelles communes astreintes à la protection civile, 21 ont demandé leur admission à l'association dont l'adhésion fut ratifiée par l'assemblée.

Quelques modifications furent apportées aux statuts, en particulier concernant le nombre des membres du comité qui a été porté de cinq à neuf. Sur intervention de M. Habersaat, il sera également fait mention dans les statuts de la possibilité pour les adjoints des chefs locaux de faire partie de l'association.

Au moment de la nomination du comité, M. A. Furrer annonça la démission de M. J.-P. Fasnacht, secrétaire-trésorier, qui après neuf ans de charges doit y renoncer pour raison de santé. Conséquence de la modification des statuts, de nouveaux membres suivants sont nommés au comité. Il s'agit de MM. J. Guinand (La Chaux-de-Fonds), Roger Guenod (Fontainemelon), Georges Sieber (La Sagne), J.-Bl. Leuba (Couvét) et M. Ruffieux (Savagnier). Ainsi chaque district sera représenté. Quant aux vérificateurs de comptes, ils sont désignés comme suit: MM. J.-P. Berthoud et R. Bays, alors

que M. Francis Siegrist sera suppléant.

Après que la cotisation eut été maintenue à 40 francs par membre, le chef cantonal, M. Laubscher, renseigna l'assemblée sur les informations reçues lors des deux derniers cours fédéraux de l'année dernière. L'importance du choix d'un responsable local, un aide-mémoire pour la population et l'exercice de défense générale de novembre 1980 retiendront particulièrement l'attention. Quant à une nouvelle réduction des subventions fédérales sur les installations de protection civile, il faudra encore attendre une décision des Chambres pour en savoir plus. Toutefois, en raison de la situation financière difficile de la Confédération, on devrait s'y attendre à plus ou moins brève échéance.

En fin d'assemblée, de nombreux invités s'exprimèrent et apportèrent le salut de leurs associations. Par acclamation, M. J.-P. Fasnacht a été nommé membre d'honneur en signe de reconnaissance pour le travail effectué durant près de dix ans au comité alors que MM. Willy Ray (Peseux) et Fernand Martin (Neuchâtel) étaient nommés membres honoraires.

Au terme de la partie administrative, la parole a été donnée à M. Charles Zehr, de l'Office fédéral, qui a fait un exposé sur la coordination des transmissions dans le cadre de la défense générale. La matinée se termina par le salut de l'autorité communale exprimé par la voix de son président, M. P.-A. Graber, qui invita ensuite l'assemblée à prendre l'apéritif. RF

Feuille d'avis de Neuchâtel

La Suisse à l'abri... vue de l'étranger

Fribourg... Qui soupçonnerait sous la cité paisible et accueillante, un foisonnement de forteresses souterraines, véritables casernes d'Ali Baba de la défense passive, capables d'accueillir 33 000 des 40 000 personnes durant plusieurs semaines, en cas de danger atomique?

Dans un quartier neuf, à l'ouest de la ville haute, un lotissement presse ses maisons autour de l'église Sainte-Thérèse. Sous l'église, en guise de catacombes, le PC en béton armé du chef

de secteur de la protection civile! A deux pas, l'école du Jura dresse son imposante silhouette au milieu des arbres et des espaces verts. Signe particulier: une voie d'accès latérale de dimension inhabituelle conduit à l'entrée d'un souterrain pouvant recevoir 700 personnes, sur trois niveaux d'habitation. «C'est par là qu'arriveront les résidents du quartier dans l'éventualité d'une menace nucléaire», me dit M. Gabriel Bise, directeur adjoint de l'Office fédéral de

la protection civile. «Ils se placeront alors sous la responsabilité d'un chef d'abri, qui décidera de leur orientation. C'est là également que seront transportés les blessés, vers le poste sanitaire de secours doté de 128 lits.»

Détail piquant: en attendant l'utilisation hypothétique de cet abri, c'est l'Association des auberges de jeunesse qui l'occupe, au profit de l'Office du tourisme de la ville...

Après avoir franchi une porte blindée, dont les deux battants pèsent chacun trois tonnes, on pénètre à l'intérieur d'un univers impressionnant, accablé de silence, composé d'une multitude de salles, chacune ayant une fonction précise: ici, un local muni de douches pour une centaine de personnes; là une buanderie; plus loin, une cuisine ultramoderne, avec le réfectoire tout proche. Voici encore une série de dortoirs clos équipés de lits gigognes. Un